

Cependant, c'est depuis longtemps l'habitude dans les communautés du diocèse de Montréal, qu'un frère ou une religieuse préside à la place d'un prêtre et suive seul les stations du chemin de la croix au nom des élèves. Ceux-ci demeurant à la même place, se contentent de se lever et de s'agenouiller. Aussi pour ne pas laisser plus longtemps cette catégorie nombreuse de fidèles de son diocèse perdre les riches indulgences de ce pieux exercice, Mgr l'archevêque de Montréal a demandé à Rome un indult pour légitimer cet usage, en dispensant les communautés de son diocèse de la règle qui exige la présence d'un prêtre. Cette concession, obtenue le 1 avril 1898, a également été mentionnée dans la *Semaine religieuse* du 2 avril 1899.

Ainsi, il est généralement vrai d'affirmer qu'il faut absolument que ce soit un prêtre et non un laïc qui parcourt les stations dans l'exercice public du chemin de la croix. C'est le droit commun.

Mais accidentellement dans le diocèse de Montréal, à cause de l'indult obtenu par l'archevêque de ce diocèse, il y a exception et dispense, et un frère, une religieuse, un élève même peuvent remplacer dans leur maison, non dans les églises, le prêtre et parcourir les stations au nom des autres qui demeurent au même endroit pendant l'exercice.

J. S.

QUELQUES LETTRES PASTORALES

De Mgr Falconio

EST sous ce modeste titre que le Rév. Père Lacoste, o. m. i., professeur à l'université d'Ottawa, vient de nous présenter la traduction des principaux mandements écrits par Son Excellence Mgr Falconio, pendant son épiscopat en Italie.

A vrai dire, sur les sujets en cause, ce sont cinq véritables traités complets d'apologétique ; et de la meilleure, celle qui va jusqu'au fond des choses sans blesser aucune susceptibilité : *pertingens usque ad divisionem animæ ac spiritus.*

Ce sont toutes des thèses d'actualité qu'expose l'archevêque d'Azerenza et elles intéressent le Canada comme

l'Italie ; aussi profit de pouvo et fortes.

Un grand év bassadeur assas Paul revenait parole est vra presse est un remercié ceux de cette force po négliger le trava Je me garderai de Son Excellen tés suffisent :

10 — Les remè

20 — L'honneu

30 — Le retour

40 — La décade

50 — L'indiffère

Le 6ème man

adieux, ce sont les

tés : *Dolentes max*

faciem ejus non esse

Bref, voici un li

nos bibliothèques

cialement nos frère

vite.

UNE V

E R. P. Ferdi

vient de dé

XIII siècle, dont la

non seulement aux

turge franciscain, m

de passé. (1)

On comprendra

cette biographie, lon

(1) *La Vie de saint Ant*
évêque de Treguier, doct
manuscrit de la bibliothèq
d'Araules, de l'Ordre des F